

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN LUNDI 30 NOVEMBRE 2015

I. Ouverture de la séance à 20h00.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,

MM. BENIER, MESGOUEZ-LE GOUARD, FLAGEUL, COSTARD, FEREC,
DANIEL, LAPORTE, LE TIEC, FAISANT, Adjoint,
MM. COATLEVEN, DENOVAL, DEL ZOTTO, LE CONTELLEC, COLAS,
BROUDIC, LEFRANCOIS, URVOY, HATREL-GUILLOU, LE FESSANT, MORIN,
MARCHESIN-PIERRE, BOSCHER, RAULT-MAISONNEUVE, COLLOT,
KERHARDY, DIACONO, TREMEL, HAMOURY, ROY, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absentes représentées : MM. GALLE, TOUSSAINT-PIQUARD, MONFORT

II. Contrôle des délégations de vote et vérification du quorum

- Madame Annick Galle donne pouvoir à Madame Delphine Mesgouez-Le Gouard
- Madame Sarah Toussaint-Piquard donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie Benier
- Madame Imane Monfort donne pouvoir à Monsieur Jérôme Kerhardy

Présents = 30

Pouvoirs = 3

Votants = 33

Absent = 0

III. Lecture de l'ordre du jour.

IV. Désignation du secrétaire de séance.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Nathalie Boscher est désignée pour remplir cette fonction.

Délibération n°01 : [Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor](#)

Le Conseil municipal de la commune de Plérin souhaite que l'action intercommunale soit menée à l'échelle d'un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale, pour gagner en attractivité et pour s'adapter à la réalité de la vie quotidienne.

L'attente principale des habitants porte sur le cadre de vie et l'emploi, pour pouvoir vivre décider, travailler au pays. Ce défi nécessite d'être appréhendé à une échelle pertinente pour favoriser la création, des formations adaptées, des filières valorisant nos atouts pour être attractif en Bretagne et en France. La recomposition des compétences des collectivités en vertu de la loi NOTRe impose une montée en puissance des intercommunalités sur ces questions.

En outre, le territoire vécu s'organise autour d'une cohérence et des solidarités entre les espaces ruraux, littoraux et urbains. Nos habitants sont attachés à cette solidarité entre terre, mer et ville.

Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Proximité, réactivité, lisibilité : les attentes des habitants à l'égard de l'action publique sont précises. A l'heure de la mobilité, nos habitants se déplacent tous les jours à une échelle élargie entre lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Nos organisations doivent être en mesure de répondre à ces évolutions.

Le schéma de coopération intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor valide la pertinence d'une réflexion à cette échelle.

Notifié le 14 octobre 2015 aux communes et à l'agglomération de Saint-Brieuc, le schéma du Préfet note « la cohérence de l'ensemble de l'aire urbaine »¹ pour constituer la nouvelle Communauté de Territoires. Le schéma proposé par Monsieur le Préfet valide le besoin de « conforter le 1^{er} pôle du département et 4^e pôle de Bretagne ».

La philosophie du schéma proposé par Monsieur le Préfet est en cohérence avec les attentes du territoire.

Monsieur le Préfet propose une fusion de Sud-Goëlo, Saint-Brieuc Agglomération, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre. Ce choix est argumenté tant par la cohérence de l'aire urbaine que par des habitudes de travail en commun au sein du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR autrement appelé le Pays), à travers le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et dans le syndicat de valorisation des déchets KERVAL.

Le rapprochement avec Centre Armor Puissance Quatre et Quintin Communauté est argumenté par « la demande d'adhésion des élus » de ces territoires « à Saint-Brieuc Agglomération dont ils constituent le pôle rural de proximité ». Le schéma évoque explicitement la possibilité d'organiser les compétences de proximité à travers des syndicats dédiés.

Le rapprochement avec Sud-Goëlo est argumenté par le souci d'assurer « une continuité urbaine et littorale », une « complémentarité portuaire » et « un développement naturel de Saint-Brieuc Agglomération vers l'ouest accéléré avec le pôle de service d'Eleusis et le regroupement des cliniques ». Le schéma précise que « l'adhésion de Sud-Goëlo à Saint-Brieuc Agglomération constitue son pôle littoral à l'ouest ».

Cette intercommunalité serait composée de près de 150 000 habitants.

Les coopérations aux échelles costarmoricaine et bretonne devront se poursuivre.

D'une part, il s'agit de penser les complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Il conviendra de travailler étroitement avec la nouvelle communauté autour de Lamballe et du Penthièvre, en vertu des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc et dans un souci de cohérence économique.

D'autre part, il s'agit d'organiser la coopération avec les métropoles et agglomérations bretonnes.

Sur l'exposé de Monsieur Ronan Kerdraon, Maire, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide par **23 voix pour, 9 abstentions (D. FLAGEUL, F. BROUDIC, J.L. COLAS, S. MORIN, T. LE FESSANT, J. KERHARDY, I. MONFORT, C. RAULT-MAISONNEUVE, B. DIACONO) et 1 voix contre (P. LEFRANCOIS)**

- d'approuver le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 13 octobre 2015, notifié le 14 octobre 2015, concernant la nouvelle communauté de territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération.

¹L'« aire urbaine » définit les déplacements domicile-travail. Sont membres de l'aire urbaine de Saint-Brieuc les communes dont 40% au moins des habitants travaillent dans le pôle de Saint-Brieuc Agglomération. Elle comprend tout ou partie des communes de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Moncontour Communauté, Sud Goëlo, Leff Communauté et Lanvollon-Plouha.

- d'émettre le vœu que la poursuite des discussions intervienne entre territoires de l'aire urbaine, incluant la commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait.
- de souhaiter que la coopération entre les intercommunalités costarmoricaines s'intensifie, notamment avec Lamballe Communauté autour de l'attractivité, de l'économie et de l'enseignement supérieur.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.